



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau
Héraut d'armes du Canada

LES SYMBOLES D'AUTORITÉ DU SYSTÈME ARMORIAL

En héraldique, certaines figures et symboles servent à marquer l'autorité des personnes et des institutions. Cette particularité du système armorial remonte au Moyen Âge et perdure tout au long de l'Époque moderne, jusqu'à la présente époque. Les armoiries précisent par exemple le rang d'un individu au sein d'une lignée et distinguent l'aîné de la famille à l'aide de brisures. Traditionnellement, elles peuvent aussi désigner des qualités de noblesse au moyen de couronnes et de heaumes spécifiques placés au-dessus de l'écu, identifiant ici un prince, là un marquis, ailleurs un comte... De la même façon, l'ajout d'attributs à l'écu pourra séparer les districts des comtés, les villages des villes, les établissements scolaires des cours de justice, et ainsi de suite. L'héraldique est donc un système emblématique capable d'identifier et de classer méthodiquement les gens et les institutions les uns par rapport aux autres.

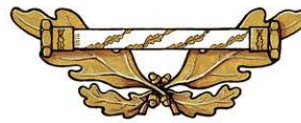
Or, on peut aisément constater que les divers systèmes de classification développés par les spécialistes du blason n'ont que rarement été fermement appliqués. Le droit héraldique canadien fait, pour sa part, l'usage d'un nombre restreint de symboles d'autorité et se démarque des systèmes héraldiques d'ailleurs. Découvrons ici quelques exemples de cette facette très ancienne des armoiries.

EXEMPLES DE FIGURES EXPRIMANT UNE FONCTION OU UN STATUT

La présence dans des armoiries d'un objet hautement symbolique (comme une couronne ou une masse de cérémonie) permet d'établir un lien entre le possesseur de l'armoire et la fonction associée à l'objet. Elle rappelle donc le statut social présent ou passé de la personne. Les bâtons d'autorité reliés à une fonction, dont l'existence est fort ancienne, peuvent soit faire partie en permanence de l'écu, du cimier ou des supports, soit servir de soutien aux armoiries durant le terme d'office de leur récipiendaire. Ils sont alors croisés derrière l'écu des armes qui devient de ce fait un symbole d'autorité (ex. 1 à 5).

L'insertion, au Canada comme ailleurs, d'une couronne royale dans des armoiries, des insignes ou des drapeaux est exceptionnelle et doit être approuvée par

le souverain. Il en va de même pour l'utilisation de monogrammes ou de chiffres royaux. Ces figures rappellent un lien symbolique, légal ou historique entre le possesseur des armoiries et le monarque, comme par exemple dans les armoiries des gouverneurs généraux, les insignes des services de police et les emblèmes des Forces canadiennes (ex. 6).



(1) Insigne et écu de fonction du Directeur général de la Sûreté du Québec
Registre public, vol. IV, p. 273.



(2) Armoiries personnelles de Peter Milliken sur deux bâtons de président de la Chambre des communes du Canada. *Registre public*, vol. IV, p. 350.

(3) Armoiries de fonction du héraut d'armes du Canada sur deux bâtons d'autorité dudit office. *Registre public*, vol. I, p. 281.



(4) Cimier personnel de Peter Milliken comprenant la masse de cérémonie de la Chambre des communes du Canada. *Registre public*, vol. IV, p. 350.

(5) Armoiries et cimier personnels de Terrance J. Christopher montrant le bâton d'office du huissier, bâton noir du Sénat du Canada. *Registre public*, vol. V, p. 42.



(6) Insigne de The North Saskatchewan Regiment, *Registre public*, vol. IV, p. 173.



(7) Figure dénotant la fonction de premier ministre canadien.

Figure nouvelle d'autorité, un canton d'argent chargé de quatre feuilles d'érable de gueules posées en croix, les tiges vers l'intérieur, dénote au Canada la fonction de premier ministre (ex. 7). Ce symbole est le plus souvent placé dans le coin supérieur gauche de l'écu personnel du récipiendaire.

D'autres figures dénotant des fonctions ou des statuts précis existent ou ont existé dans d'autres traditions. Au pays, suivant le droit d'armes d'Angleterre, la concession de supports d'armoiries est réservée aux titulaires de quelques hautes fonctions (gouverneurs généraux et lieutenants-gouverneurs, premiers ministres, juges en chef, présidents de la Chambre des communes et du Sénat, chanceliers et vice-chanceliers d'armes...) ainsi qu'aux détenteurs des grades les plus élevés des ordres nationaux. Les supports d'armoiries ne sont pas transmissibles aux enfants. Ils peuvent par ailleurs être octroyés sans restrictions aux institutions.

Le style et la couleur des heaumes n'ont pas chez nous de signification particulière, à l'exception du heaume doré à grilles. Posé de face ou de profil, ce dernier est réservé aux armoiries nationales et aux armoiries des provinces. Par ailleurs, aucun système hiérarchique de couronnes n'est en vigueur au Canada.

LES SYMBOLES D'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE

Les armoiries des membres du clergé sont depuis très longtemps dotées d'ornements extérieurs qui indiquent clairement la fonction de leurs récipiendaires au sein de l'Église. Il s'agit le plus souvent de chapeaux ecclésiastiques noirs, verts ou rouges, ornés de chaque côté d'un nombre précis de houppes (1, 6, 10, etc.). Peuvent aussi apparaître, derrière l'écu, des croix, des clés et des crosses, et aussi des manteaux héraldiques propres à certaines dignités. En cimier, des mitres désignent régulièrement les institutions épiscopales et les évêques, alors que la tiare est réservée au pape. Le système canadien autorise aussi plusieurs ornements traditionnels d'autres Églises. Au total, les systèmes

d'ornements ecclésiastiques, développés pour l'Église catholique romaine et plusieurs autres Églises, sont structurés et performants. Ils sont en général bien acceptés à la fois des héraldistes et des membres du clergé (ex. 8, 9, 10 et 11).



(8)



(9)



(10)



(11)

Exemples d'armoiries personnelles ecclésiastiques

(8) Michael Douglas Bechard (prêtre catholique romain), vol. V, p. 2; (9) William Grant Cliff (prêtre anglican), vol. III, p. 360; (10) Robert Anthony Daniels (évêque catholique romain), vol. IV, p. 452; (11) Raymond Olier Roussin (archevêque catholique romain), vol. IV, p. 360.

Les armoiries dressent donc un portrait de la société dont le niveau exprimé d'organisation et la souplesse varient grandement selon les lieux, les traditions et les époques. L'héraldique de chez nous évoque en symbole l'histoire des personnes et des institutions mais ne sert que peu à inscrire le statut des gens au sein de hiérarchies sociales réglées, à l'exception de celle de l'Église.

¹ Pour un bref aperçu des brisures d'armoiries, voir Claire BOUTREAU, « Les armoiries de famille : notions de base », *L'Ancêtre*, vol. 31, n° 2 (hiver 2005), p. 147-148.

² Sur les couronnes et les timbres héraldiques et leur utilisation, voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 1993, p. 210-212; pour un tableau comparatif, voir O. NEUBACKER, *Le grand livre de l'héraldique*, trad. fr. R. Harmignies, Paris/Bruxelles, 1977, p. 178-179.

³ L'héraldique écossaise réussit le tour de force de classer visuellement plusieurs types d'institutions à l'aide de couronnes variées posées au-dessus de l'écu. Voir notamment C. BURNETT et M. DENNIS, *Scotland's Heraldic Heritage*, Édimbourg, 1997, p. 28-30.